Site web: www.coe.int/tcy



Strasbourg, 30 juin 2010

T-CY (2010) 10 F

COMITE DE LA CONVENTION CYBERCRIMINALITE (T-CY)

Cinquième réunion Paris, 24 - 25 juin 2010

Rapport de réunion abrégé

Note du Secrétariat élaborée par la Direction Générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques

Rapport de réunion abrégé

Le Comité, réuni les 24 et 25 juin sous la présidence de M. Markko Künnapu décide :

Adoption du Règlement intérieur du Bureau

- d'adopter le Règlement reproduit à l'annexe I.

Election du Président et du Vice-président par les représentants des parties à la Convention

- d'élire M. Markko Künnapu en tant que Président et M. Erik Planken en tant que Vice-président.

Election des membres du Bureau

- d'élire Mme Nora Kaiser, MM. Pedro Verdelho, Andrew Fialkovskyi et Mme Ioana Bogdana Albani en tant que membres du Bureau ;
- de noter que Mme Betty Shave restera membre du Bureau conformément au Règlement intérieur.

Méthodes de financement et de travail du Comité

- de se féliciter de la décision du Secrétaire Général de faire de la sécurité d'Internet et de la cybercriminalité des priorités du Conseil de l'Europe et d'inviter le Comité des Ministres et le Secrétaire Général à mettre à disposition du T-CY, dans la mesure où il est le seul Comité à s'occuper spécifiquement des questions de cybercriminalité, les ressources financières et humaines nécessaires pour assurer ses fonctions dans le domaine de l'établissement de normes et de politiques;
- d'inviter les Parties qui sont en mesure de le faire d'apporter une contribution volontaire, tout en soulignant que les ressources financières allouées au Comité devront provenir du budget ordinaire du Conseil de l'Europe ;
- de prendre note de la présentation du Secrétariat sur la situation financière du T-CY et d'examiner les deux options possibles présentées dans le document T-CY (2010) 03 pour obtenir un financement durable pour les travaux du Comité ;
- de charger le Secrétariat, en concertation avec le Bureau, de préparer une lettre du Secrétaire Général adressée aux Parties à la Convention présentant les deux options possibles de financement précitées afin qu'elles prennent une décision finale ;
- de contribuer à promouvoir la Convention en établissant des contacts bilatéraux avec les pays tiers.

Accès transfrontalier aux données, compétence Internet et questions connexes

- d'examiner les réponses au questionnaire sur l'accès transfrontalier aux données ;
- de prendre note de la présentation stimulante de MM. Planken et Nieland, *Cybercrime and jurisdiction* the way forward (*Cybercriminalité et compétence* la voie à suivre);
- de charger le Bureau d'élaborer le mandat pour ses futures activités normatives sur la compétence et l'accès transfrontalier aux données et de le soumettre au Comité assorti d'une feuille de route pour sa mise en œuvre, dès que possible.

Responsabilités des fournisseurs de service Internet (ISP)

- de prendre acte de la réponse du Comité des Ministres à la recommandation 1882(2009) de l'Assemblée parlementaire « La promotion d'internet et des services de médias en ligne adaptés aux mineurs » ;
- de charger le Bureau de poursuivre sa réflexion sur les éventuelles actions du T-CY concernant la responsabilité juridique des fournisseurs de service Internet en matière de contenu illégal et de faire UN rapport lors de la prochaine session plénière.

Cybercriminalité et protection des données : Présentation par Mme Vanna Palumbo de l'Autorité italienne pour la protection des données

- de prendre note de la présentation de Mme Palumbo.

Coopération internationale entre Etats, organisations internationales et secteur privé sur des thèmes liés à la cybercriminalité : relations avec d'autres organisations (ONU, G8, UE, OCDE)

- de prendre note des informations communiquées par les différentes organisations et le Secrétariat ;
- d'inviter l'UNODC à associer le T-CY à ses travaux sur le renforcement de la coopération internationale en matière de cybercriminalité, notamment via la participation du Comité en tant qu'OIG dans les groupes d'experts intergouvernementaux concernés de l'UNODC, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action pour un renforcement durable des capacités au niveau international;
- d'examiner la possibilité d'une coopération plus étroite avec le secteur privé, étant convaincu de sa nécessité, et de charger le Bureau de formuler des propositions concrètes sur la manière d'y parvenir.

Fusion et harmonisation des listes de points de contact

- de saluer la création par le Conseil de l'Europe d'un site Internet à accès restreint sur les points de contact 24/7:
- d'encourager les parties qui n'ont pas encore communiqué les coordonnées nécessaires (nom, prénom, adresse électronique de la personne contact), de le faire dès que possible et avant le 8 juillet 2010 ;
- de saluer la coopération fructueuse entre le Comité et le sous-groupe sur la criminalité de haute technologie du G8 et d'encourager l'intensification de cette collaboration en vue de renforcer le fonctionnement effectif du réseau et de mettre à disposition les coordonnées sur des sites Internet sécurisés.

Situation concernant les adhésions à la Convention et à son protocole additionnel

- de prendre note des informations communiquées par les Parties, les signataires et les autres participants.

Précisions des critères à appliquer par le T-CY pour recommander l'adhésion d'Etats non-membres au Comité des Ministres.

- d'examiner les options figurant dans le document T-CY (2010) 06 ;
- d'inviter le Comité des Ministres à adopter une décision encourageant les Etats non-membres possédant la législation et la capacité de coopération requises d'adhérer à la Convention de Budapest ;
- d'inviter le Comité des Ministres à charger le T-CY, en coopération étroite avec le CDPC, de fournir des orientations au Comité des Ministres, conformément à l'article 37 de la Convention, sur les critères et la procédure à suivre concernant l'adhésion des Etats non membres à la Convention de Budapest.

Dixième anniversaire de la Convention

- de célébrer l'anniversaire en organisant une cérémonie appropriée ;
- de charger le Bureau de formuler des propositions sur cette manifestation et son programme, y compris son financement.

Divers

Prochaine réunion du Comité de la Convention Cybercriminalité (T-CY)

- de fixer une date en 2011 en concertation avec le Bureau.

ANNEXE I

Règlement intérieur du Bureau (T-CY (2010) 04)

Composition, élection, fonctions et compétences du Bureau

Article 1. Composition du Bureau

- 1. Le Bureau se compose du/de la Président(e), du/de la Vice-président(e) du Comité ainsi que de quatre membres élus et du/de la Président(e) sortant(e) qui pourra rester un membre de droit du Bureau lors du premier mandat du/de la nouveau/nouvelle Président(e). Les autres membres sont élus parmi les représentants au Comité. Le Bureau est élu pour un mandat de deux ans. Les membres, y compris le/la Président(e) et le/la Vice-président(e), ne peuvent représenter leur candidature qu'une seule fois.
- 2. Le/la Vice-président(e) remplace le/la Président(e) si celui/celle-ci est absent(e) ou dans l'impossibilité, pour toute autre raison, de présider la réunion. Si le/la Vice-président(e) est absent(e), le/la Président(e) est remplacé(e) par un autre membre du Bureau, désigné par celui-ci.
- 3. Si un membre du Bureau cesse d'être membre du Comité ou démissionne de ses fonctions avant le terme de son mandat, le Comité pourra procéder à l'élection d'un successeur pour la période restante du mandat.
- 4. Si un membre ne peut participer à une réunion du Bureau, il/elle peut désigner un(e) remplaçant(e) ad hoc.

Article 2. Election du Bureau

- L'élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e) requiert la majorité des deux tiers au premier tour et la majorité simple au second tour. Elle se fait à main levée, sauf si un membre du Comité demande le scrutin secret.
- 2. Les autres membres du Bureau sont élus de la même manière que le/la Président(e) et le/la Vice-président(e). L'élection a lieu immédiatement après celle du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e) et dans le respect d'une répartition équitable des postes, en prenant en compte notamment la localisation géographique, l'équilibre entre les femmes et les hommes et les systèmes juridiques.

Article 3. Réunions du Bureau

Sauf si le Bureau en décide autrement, ses réunions se déroulent à huis clos.

Article 4. Fonctions du Bureau

Le Bureau dirige les travaux du Comité entre les réunions plénières et notamment :

- álabore les avant-projets d'instruments juridiques et les projets d'avis ;
- b. prépare et approuve les avis demandés par les organes du Conseil de l'Europe ;
- c. élabore des rapports en tenant compte des commentaires des délégations du Comité, dans la mesure du possible, à moins que le rapport ne soit urgent ;
- d. prépare le programme d'activités et propose des priorités au Comité concernant les activités futures conformément au programme de travail du Comité en y joignant une suggestion de calendrier;
- e. passe en revue l'ordre du jour de la réunion plénière et fait des propositions sur la manière dont les activités du Comité devraient être menées (il peut s'agir d'établir le calendrier de la réunion, de recenser les questions particulièrement importantes etc.);
- f. invite des intervenants extérieurs, selon les besoins ;
- g. désigne des experts pour réaliser des tâches spécifiques ;
- h. procède à des nominations dans d'autres organes du Conseil de l'Europe ;
- i. fait rapport au Comité sur ses activités entre les réunions plénières ;
- j. s'occupe de toute autre question qui lui a été spécifiquement déléguée par le Comité.

Article 5. Décisions du Bureau

Avant de prendre une décision, à moins que la tâche ne lui ai été spécifiquement déléguée par le Comité conformément à l'article 4 (j), le Bureau consulte les membres du Comité et tient compte de leurs observations. Lorsque le Bureau exerce les pouvoirs du Comité, ses décisions sont prises par consensus. En cas de désaccord, il soumet son projet de décision au Comité.

* * * *

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR ANNOTE

(Veuillez-noter que les points marqués du symbole suivant * sont soumis à la décision des membres représentants les Parties contractantes de la Convention de Budapest)

1. Ouverture de la réunion

Le Secrétariat informera le T-CY du processus de réforme du Conseil de l'Europe et son impact éventuel sur les travaux menés sur la cybercriminalité.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Règlement intérieur du Bureau*

Le T-CY est invité à étudier et adopter le projet de règlement intérieur du Bureau établi par le Secrétariat. En plus d'informer sur l'élection et la durée du mandat du Président, du Vice-président et des membres, le règlement intérieur détermine la composition, les fonctions et compétences du Bureau.

4. Election du Président et du Vice-président*

Le T-CY est invité à élire ses nouveaux Président et Vice-président conformément au nouveau règlement intérieur du Bureau. Les nouveaux Président et Vice-président entreront en fonction à l'issue de la réunion. Toutes les élections se dérouleront vendredi matin. Les candidats sont invités à se faire connaître auprès du Secrétariat.

5. Election des membres du Bureau*

Le T-CY est invité à élire trois membres du Bureau conformément au nouveau règlement intérieur du Bureau. Les nouveaux membres du Bureau entreront en fonction à l'issue de la réunion. Toutes les élections se dérouleront vendredi matin. Les candidats sont invités à se faire connaître auprès du Secrétariat.

6. Méthodes de financement et de travail*

Le T-CY est invité à examiner le document de discussion établi par le Secrétariat et à prendre des décisions sur les options disponibles pour garantir le financement des activités du Comité à court, moyen et long terme.

Le T-CY est également invité à s'interroger sur l'ordre de priorité à réserver aux activités citées à l'article 46 (1) de la Convention dans le cadre de ses futurs travaux. Selon l'article 46 (1), les activités précitées sont les suivantes :

« Les Parties se concertent périodiquement, au besoin, afin de faciliter:

- a l'usage et la mise en œuvre effectifs de la présente Convention, y compris l'identification de tout problème en la matière, ainsi que les effets de toute déclaration ou réserve faite conformément à la présente Convention;
- b l'échange d'informations sur les nouveautés juridiques, politiques ou techniques importantes observées dans le domaine de la criminalité informatique et la collecte de preuves sous forme électronique;
- c l'examen de l'éventualité de compléter ou d'amender la Convention. »

Le Comité doit par ailleurs examiner la manière dont il pourrait contribuer à la promotion de la Convention de Budapest en tant que norme juridique mondiale, notamment à travers des contacts bilatéraux.

7. Accès transfrontalier aux données*

Le T-CY est invité à examiner les réponses au questionnaire sur l'accès transfrontalier aux données et débattre sur les applications concrètes de l'article 32 (b) de la Convention. Il est plus particulièrement invité à s'interroger sur la question des principes contenus à l'article 32 (b) de la Convention : doivent-ils être développés au moyen d'instruments de droit souple (recommandations et/ou lignes directrices) ou d'un protocole additionnel ?

Le Comité est invité à prendre une décision concernant la mise en place éventuelle d'un instrument juridiquement contraignant ou sans effet sur l'accès transfrontalier aux données et flux de données. Le Comité pourra donner directive au Bureau de poursuivre l'étude de ce sujet.

8. Compétence internet et questions connexes

A la quatrième réunion du T-CY, le Comité à pris note du document de discussion et de l'exposé du Professeur Henrik Kespersen au sujet de la compétence.

Le T-CY est invité à poursuivre cette discussion au sujet de la compétence internet et aux questions afférentes, et plus particulièrement au sujet des éventuels problèmes qu'impliquent la coopération entre services de police et fournisseurs d'accès à internet, ainsi que les effets du « cloud computing ». Le Professeur Kaspersen participera à la réunion en tant qu'expert scientifique.

9. Responsabilité des fournisseurs d'accès à internet*

Le T-CY est invité à prendre note des commentaires du Comité (établis pas le Bureau) et la réponse du Comité des Ministres à la Recommandation 1882 (2009) de l'Assemblée Parlementaire intitulée « La promotion d'internet et des services de médias en ligne adaptés aux mineurs »

Le Comité est également invité à décider s'il faut poursuivre ou non des travaux supplémentaires au sujet de la responsabilité des fournisseurs d'accès à internet dans le cadre du futur programme de travail. Si ces travaux étaient à poursuivre, le comité est plus particulièrement invité à s'interroger sur les manières de les poursuivre.

10. Cybercriminalité et protection des données : exposé de Mme Vanna Palumbo de l'Autorité italienne de protection des données.

Le T-CY est invité à prendre note de l'exposé de Mme Palumbo programmé vendredi matin. Elle informera le Comité des travaux menés actuellement par le groupe de travail sur la police et la justice sur l'application de la loi et sur la vie privée. Ce groupe de travail a été mandaté par la Conférence européenne sur la protection des données pour contrôler et étudier les progrès accomplis dans le domaine de la police et de l'application de la loi pour faire face au défi grandissant de la protection des personnes et du traitement de leurs données personnelles.

11. Coopération internationale entre Etats sur des thèmes liés à la cybercriminalité, aux organisations internationales et au secteur privé : relations avec d'autres organisations (ONU, G8, UE, OCDE)

Le Secrétariat informera le Comité de l'aboutissement du douzième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui a eu lieu à Salvador de Bahia au Brésil, du 12 au 19 avril 2010 et la réunion de l'UNODC en mai à Vienne, du point de vue du Conseil de l'Europe.

Lors de sa quatrième réunion, le T-CY a décidé d'inviter l'OCDE à prendre part à sa prochaine réunion en tant qu'observateur. L'OCDE sera représenté au T-CY pour la première fois.

Les représentant des organisations et institutions observatrices sont invités à informer le Comité de toute activité pertinente.

Le T-CY est invité à prendre note des informations transmises par le Secrétariat, les membres et les représentants des organisations présentes.

Au sujet de la coopération dans le secteur privé, il est rappelé que rapport explicatif se réfère explicitement à l'importance de la prise en compte des opinions d'organisations privées. Le T-CY est invité considérer quels moyens pourraient faciliter une coopération plus étroite avec le secteur privé.

12. Fusion et harmonisation des listes des points de contact*

Conformément à la décision du T-CY lors de sa quatrième réunion le 12 et 13 mars 2009 et a travers le Secrétariat, le Bureau du T-CY a conduit une discussion avec le G8 au sujet d'une fusion partielle de la liste des points de contact sur la cybercriminalité dans le cadre de la collaboration entre le T-CY et le G8 grâce au réseau 24/7. Il apparaît qu'une fusion complète de la liste n'est pas envisageable car les fonctions des points de contacts du réseau 24/7 sur la cybercriminalité est plus vaste.

The Secrétariat a mis un place un nouveau site internet www.coe.int/tcy qui contient désormais un accès réservé à l'hébergement des détails concernant le réseau 24/7. Ces données seront par conséquent supprimée du site internet du Bureau des traités (à l'exception du nom du ministère/entité et de l'adresse lorsqu'elle est disponible). Le Bureau des traités a informé tous les Etats concernés dans une lettre datée du 26 mai, leur donnant jusqu'au 8 juillet pour refuser cette suppression. Pour être pleinement efficace en vue du 8 juillet, le Secrétariat a besoin des détails suivants : nom, prénom, adresse e-mail pour mettre en place la création et l'envoi du mot de passe réservé au nouveau site internet.

Le T-CY est invité à prendre note des informations fournies par le Secrétariat, y compris une présentation du nouveau site internet, et de débattre sur son fonctionnement.

13. Mise au point sur l'adhésion à la Convention et le Protocole additionnel

Le T-CY est invité à prendre note des informations communiquées par le Secrétariat. Les membres représentants des Etats pas encore parties à la Convention de Budapest ou à son Protocole additionnel sont invités à fournir des information sur les ratifications ou les procédures d'adhésion en cours.

14. Précisions des critères à appliquer par le T-CY pour recommander l'adhésion d'Etats non-membres au Comité des Ministres.

Le T-CY est invité à examiner le document de discussion établi par le Secrétariat sur les modalités d'adhésion des pays tiers à la Convention de Budapest et de décider s'il faut ou non poursuivre une des options mentionnée.

15. Dixième anniversaire de la Convention

Le 23 novembre 2011 marquera la date du dixième anniversaire de la Convention de Budapest. Le T-CY est invité à réfléchir au contenu, au déroulement et à l'organisation de cette cérémonie.

16. Divers

17. Prochaine réunion du Comité de la Convention sur la Cybercriminalité (T-CY)

* * * *

ANNEXE III

LIST OF PARTICIPANTS

BUREAU MEMBERS / MEMBRES DU BUREAU

Chair of the Committee / Présidente du Comité :

Ms Betty SHAVE (United States of America / Etats-Unis d'Amérique), apologised / excusée

Vice-Chair of the Committee / Vice-Président du Comité :

Mr Markko KÜNNAPU (Estonia / Estonie)

Adviser, Criminal Police Department, Ministry of Justice, Tõnismägi 5A, 15191 Tallinn, Estonia

Tel: +372 620 8205 Fax: +372 620 8109

E.mail: Markko.kynnapu@just.ee

Members / Membres :

Ms Nora KAISER (Germany / Allemagne)

Deputy Head of Division, Federal Ministry of Justice, Mohrenstrasse 37, 10117 Berlin, Germany

Tel: +49 (0) 30 18 580 9241 Fax: +49 (0) 30 18 580 9242

E.mail: kaiser-no@bmj.bund.de

Mr Erik PLANKEN (The Netherlands / Pays-Bas)

Ministerie van Justitie, DGRR, Directie Rechtshandhaving en Criminaliteitsbestrijding, Afdeling Criminaliteit en Veiligheid, pb 20301, 2500 BZ Den Haag, The Netherlands

Tel: +3170370 7261/7288 06 13 77 58 71

E.mail: e.planken@minjus.nl

PARTICIPATING PARTIES TO THE CONVENTION ON CYBERCRIME PARTIES PARTICIPANT A LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITE

ALBANIA / ALBANIE

ARMENIA / ARMENIE

AZERBAÏJAN / AZERBAIDJAN

Mr Bakhtiyar N. MAMMADOV

Head of Legal and Human Resources Department,

Ministry of Communications and Information Technologies

Tel: +994124930526 / +994124985735

E.mail: law@mincom.gov.az

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Tomislav ĆURIĆ

Expert Adviser in Department for Combating Organized Crime and Corruption, Ministry of Security,

Trg BiH 1, Sarajevo

Tel: +387 33 492 712 Fax: +387 33 492 796

E.mail: Tomislav.Curic@msb.gov.ba

BULGARIA / BULGARIE

CROATIA / CROATIE

Mr Josip ŽUVELA

Police Adviser, Economic Crime and Corruption Department, Ministry of the Interior

Ilica 335, 10000 Zagreb

Tel: +385/1/4887344 Fax: +385/1/4887333

E.mail: jzuvela@mup.hr

CYPRUS / CHYPRE

Ms Polina EFTHIVOULOU-EFTHIMIOU

Counsel of the Republic A', Law office of the Rrepublic of Cyprus

Tel: +357 22889242 Fax: +357 22665080

E.mail: pefthivoulou@law.gov.cy

DENMARK / DANEMARK, apologised / excusé

ESTONIA / ESTONIE

Mr Markko KÜNNAPU

Adviser, Criminal Police Department, Ministry of Justice, Tõnismägi 5A, 15191 Tallinn

Tel: +372 620 8205 Fax: +372 620 8109

E.mail: Markko.kynnapu@just.ee

FINLAND / FINLANDE, apologised / excusée

FRANCE

Mme Delphine GAY

Capitaine de Police, Groupe Relations Internationales, Formations et Synthèses, OCLCTIC Office Centrale de Luttle contre la Cybercriminalité de la Direction de la Police Judiciaire Ministère de l'Intérieur , 101 rue des Trois Fontanot, 92000 Nanterre

Tél: +33147449749

E.mail: delphine.gay@interieur.gouv.fr

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Nora KAISER

Deputy Head of Division, Federal Ministry of Justice, Mohrenstrasse 37, 10117 Berlin Tel: +49 (0) 30 18 580 9241 Fax: +49 (0) 30 18 580 9242

E.mail: kaiser-no@bmj.bund.de

HUNGARY / HONGRIE

Ms Eszter VICZKO

Legal adviser, Criminal Law Department, Ministry of Public Administration and Justice,

4 Kossuth square, 1055 Budapest

Fax: +36 1 7950511

E.mail: <u>Eszter.Viczko@irm.gov.hu</u>

ICELAND / ISLANDE

ITALY / ITALIE

Dott. Sergio STARO

Primo Dirigente della Polizia di Stato, Ministero dell'Interno, Servizio Polizia Postale e delle Comunicazioni,

Relazioni Internazionali

Tel: +39 (0)6 46 53 00 81 Fax: +39 (0)6 46 53 01 33

E-mail: sergio.staro@interno.it

T-CY (2010) 10 F

Dott. Vittorio STANCA

Sostituto Commissario della Polizia di Stato, Ministero dell'Interno, Servizio Polizia Postale e delle

Comunicazioni, Relazioni Internazionali

Tel: +39 (0)6 46 53 00 28 Fax: +39 (0)6 46 53 01 35

E-mail: vittorio.stanca@interno.it

LATVIA / LETTONIE

Mr Aleksandrs BUKO

Head of Cybercrime enforcement unit, Stabu street 89 - 539, LV-1009, Riga Tel: +371 67208654 Fax: +371 67208672

E.mail: buko@vp.gov.lv

LITHUANIA / LITHUANIE, apologised / excusée

MOLDOVA / MOLDAVIE

Mr Veaceslav SOLTAN

Chief Prosecutor, Head of Section on Informational Technologies and Investigation, Informational Crime,

General Prosecutor Office, Mitropolit Banulescu-Bodoni, 26, Chisinau

Tel: +37 322212348 Fax: +37 322212348

E.mail: v.soltan@procuratura.md

MONTENEGRO, apologised / excusé

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Erik PLANKEN

Ministerie van Justitie, DGRR, Directie Rechtshandhaving en Criminaliteitsbestrijding,

Afdeling Criminaliteit en Veiligheid, pb 20301, 2500 BZ Den Haag

Tel: +3170370 7261/7288 06 13 77 58 71

E.mail: e.planken@minjus.nl

Mr Jean Luc LUIJS

Policy Advisor, Law enforcement, Ministry of Justice, Schedeldoekshaven 100, Postbus 20301, 2500 The Hague

Tel: +31703704560 E.mail: j.l.luijs@minjus.nl

Mr August NIELAND

Legislative Advisor, Ministry of Justice, PO BOX 20301, 2500 The Hague

Tel: +31703706398

E.mail: a.nieland@minjus.nl

NORWAY / NORVEGE

Mr Magnar AUKRUST

Deputy Director General in the Police Department, Ministry of Justice and the Police

Tel: +4722245250

E.mail: magnar.aukrust@jd.dep.no

Mr Eirik TRØNNES HANSEN

Police Prosecutor, Cyber Crime Investigation Section, High-Tech Crime Department, National Criminal Investigation Service, Brynsaléen 6, PO box 8163 Dep, 0034 Oslo

Tel: +4723208267 Fax: +4723208281

E.mail: eirik.tronnes.hansen@politiet.no

PORTUGAL

Mr Pedro VERDELHO

Public Prosecutor, Centro de Estudos Judiciários, Largo do Limoeiro, 1149-048 Lisboa

Tel: +35 1218845600 Fax: +35 1218845615

E.mail: pedro.m.verdelho@mpublico.org.pt

Mr João MELO

Public prosecutor in DCIAP – PGR, DCIAP, Av. Alexandre Herculano, nº 60, 1250-012 Lisbon

Te: 00351 21 384 70 44 / 00351910539263 Fax: 00 351 21 384 70 48

E.mail: jmelo@pgr.pt

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Raluca SIMION

Legal Adviser, Directorate International Law and Treaties, Ministry of Justice and Citizens' Liberties

Apolodor Street No. 17, Sector 5 Bucharest, Code 050741, Bucharest

Tel: +40 37 204 10 77 Fax: +40 37 204 10 79

E.mail: rsimion@just.ro

Ioana BOGDANA ALBANI

Chief Prosecutor, Head of the Cybercrime Unit, Prosecutor's Office attached to the High Court of Cassation and Justice, Directorate for the Investigation of Organized Crime and Terrorism,

14. Libertatii Blvd. Sector 5. Bucharest

Tel: +40 21 319 39 30 Fax: +40 21 319 39 30

E.mail: albani ioana@mpublic.ro.

SERBIA / SERBIE

SLOVAKIA / SLOVAQUIE

SLOVENIA / SLOVENIE

SPAIN / ESPAGNE, apologised / excusée

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" /

"L'EX-REPUBLIQUE YOUGOLSAVE DE MACEDOINE"

Mr Igroche KARAFILOVSKI

Head of the Sector for regulation and system development, Office for Prevention of Money Laundering and Financing Terrorism, St. Veljko Vlahovik No. 11, 1000 Skopje

Tel: +38923297695 Fax: +38923224824

E.mail: igor.karafilovski@usppft.gov.mk

UKRAINE

Mr Valentyn PETROV

Expert of the Security Service of Ukraine

Tél: +38 044 2569405

E.mail: valentyn.petrov@gmail.com

Mr Andrew FIALKOVSKYI

Advisor for National Security Council, Kiev, Ukraine, 01024, P.B.# 140

Tel: +380-44-5923922

E.mail: Fialkowsky@HiTech.gov.ua

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Mr Thomas DUKES

Trial Attorney, Computer Crime and Intellectual Property Section, Criminal Division

U.S. Department of Justice

Tel: (202) 307 9945 Fax: (202) 514 6113

E.mail: thomas.dukes@usdoj.gov

OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS

ANDORRA / ANDORRE

AUSTRIA / AUTRICHE

BELGIUM / BELGIQUE

CANADA

Mr Gareth SANSOM

Director, Technology & Analysis, Criminal Law Policy Section, Ministry of Justice 284 Wellington Street, Room 5012, Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Tel: +6139574733 Fax: +6139419310

E.mail: gareth.sansom@justice.gc.ca

CHILE / CHILI

Mr Jorge BIDAL

Diplomatic, Ministry of Foreign Affairs, Embassy of Chile in Paris, 2 avenue de la Motte Picquet 75007 Paris

Tel: +33 1 44185936 E.mail: jvidal@amb-chili.fr

COSTA RICA

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQU, apologised / excusée

DOMINICAN REPUBLIC / REPUBLIQUE DOMINICAINE

GEORGIA / GEORGIE

GREECE / GRECE

IRELAND / IRLANDE

JAPAN / JAPON

Mr Kazuhisa KONDO

Attorney, International Organized Crime Division, Foreign Policy Bureau, Ministry of Foreign Affairs 2-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo

Tel: (+81)-3-5501-8243 Fax: +81 3 5501 8239

E.mail: kazuhisa.kondo@mofa.go.jp

Mr Keiichi TANIYAMA

Assistant Director, Cybercrime Division, Community Safety Bureau, National Police Agency

2-1-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokvo

Tel: (+81)-3-3581-0141 Fax: +81 3 3581 4093

E.mail: ktaniyama10@npa.go.jp

Mr Hiroyuki MINAMI

Consul (Attorney), Consulate-General of Japan at Strasbourg, Consulate-General of Japan

"Tour Europe", 20 Place des Halles, 67000 Strasbourg

Tel: +33.(0)3.88.52.85.05 Fax: +33 (0)3 88 22 62 39

E.mail: hiroyuki.minami@fr.oleane.com

LIECHTENSTEIN, apologised / excusé

LUXEMBOURG

M. Laurent THYES

Attaché de Gouvernement, Direction Pénale et judiciaire, Ministère de la Justice,

13 rue Ersame, 1468 Luxembourg

Tél.: +352 247-88529

E.mail: laurent.thyes@mj.etat.lu

MALTA / MALTE

MEXICO / MEXIQUE

Mr Raúl VILLEGAS LASTRA

Coordinator of Cybersecurity Efforts, Center for Research and National Security, Ministry of the Interior Camino Real a Contreras No. 35, Col. La Concepción C.P. 10840, Delegación Magdalena Contreras México. D.F.

E.mail: rvillegas@entermas.net

Ms Corina CADENA

Affaires Juridiques, Ambassade du Mexique en France, 9, rue de Longchamp, 75116 Paris

Tél.: +33 1 53 70 27 54 E.mail: ccadena@sre.gob.mx

MONACO

PHILIPPINES

POLAND / POLOGNE

RUSSIAN FEDERAION / FEDERATION DE RUSSIE

M. Igor KONDRATSKIY

Conseiller de l'Ambassade Russe à Paris

SAN MARINO / SAINT MARIN

SOUTH AFRICA / AFRIQUE DU SUD

SWEDEN / SUEDE

SWITZERLAND / SUISSE

M. Andrea CANDRIAN

Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Unité droit pénal international, Bundersrain 20, 3003 Berne

Tél. +41 31 322 97 92 Fax. +41 31 312 14 07

E.mail: Andrea.candrian@bj.admin.ch

M. Adrian KOSTER

Analyste et Juriste, Service de renseignement de la Confédération, Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sûreté de l'information MELANI, Bolligenstrasse 56, 3003 Berne,

Tél. +41 31 32 57 234 Fax +41 31 32 29 876

E.mail: adrian.koster@gs-vbs.admin.ch

TURKEY / TURQUIE, apologised / excusée

UNITED KINGDOM / Royaume-Uni

Mr Justin MILLAR

Head of Computer Crime, OFCU, Home Office

Tel: +440207 (035) 1578

E.mail: <u>Justin.Millar4@homeoffice.gsi.gov.uk</u>

T-CY (2010) 10 F

EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS / COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

STEERING COMMITTEE ON THE MEDIA AND NEW COMMUNICATION SERVICES / COMITE DIRECTEUR SUR LES MEDIAS ET LES NOUVEAUX SERVICES DE COMMUNICATION (CDMC)

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) / UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UTI)

ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE) ACTION AGAINST TERRORISM UNIT (ATU)

/ ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE) UNITE D'ACTION CONTRE LE TERRORISME (UAT)

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME (UNODC) / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC)

Ms Gillian MURRAY

Officer in Charge, Conference Support Section, Focal Point for Cybercrime, Organized Crime and Illicit Trafficking Branch, Vienna International Centre, PO Box 600, 1400 Vienna, Austria

Tel: +431260604084

E.mail: gillian.murray@unodc.org

EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE, apologised / excusée

EUROPOL

INTERPOL

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT / ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

Mr Laurent BERNAT

Administrator, Directorate for Science Tenchnology, Information, Computer, and Consumers Policy Division, 2 rue André Pascal, 75775 Paris Cedex 16

Tel: +33145249383

E.mail: laurent.bernat@oecd.org

G8

Mr Christopher PAINTER

Chair of G 8 Roma/Lyon Group - High Technology Crime Subgroup

Tel: (+12026513072) Fax: (+12025146113)

E.mail: Christopher M. Painter@nss.eop.gov

SPEAKERS / INTERVENANTS

Mrs Vanna PALUMBO

Head of the International Department, Italian Authority Data Protection

Piazza Montecitorio 121, 00186 Rome, Italy

E.mail: v.palumbo@garanteprivacy.it

Mr Henrik KASPERSEN

Emeritus Professor, Vrÿeuniversiteit Amsterdam Ernst Casimirlaan 70, 3708 CK Zeist, Netherlands

Tel: +31 627047448 Fax: +31 306977700

E.mail: hwkkas@xs4all.nl

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Council of Europe - Directorate General of Human Rights and Legal affairs DG-HL

Conseil de l'Europe - Direction des droits de l'Homme et des affaires juridiques DG-HL

T-CY - Contacts

Website: www.coe.int/tcy

Telephone of the Secretariat: +33 3 88 41 30 36

Mr Jörg POLAKIEWICZ, Secretary to the T-CY, Head of Law Reform Department

Mr Kristian BARTHOLIN, Co-Secretary to the T-CY, Law Reform Department

Mr Alexander SEGER, Head of Economic Crime Division

Mr Lee HIBBARD, Coordinator for Internet Governance and Information Society

Ms Evgenia GIAKOUMOPOULOS, Study visitor

Ms Anna LE VALLOIS, Assistant, Law Reform Department

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Geneviève MC KINNON Mme Marie-Madeleine RIGAS M. Robert WOLFENSTEIN

* * * :